|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **THÈME** | **DIFFICULTÉS** | **SOLUTIONS/RECOMMANDATIONS** |
| **Marchés publics** | * Faiblesse des capacités des entreprises locales * La persistance de la défaillance des entreprises dans l’exécution des travaux * Le retard dans la délivrance des ANO * La lourdeur des procédures de la commande publique * La lenteur dans le traitement des marchés publics * La mauvaise qualité des ouvrages livrés * Difficultés dans la réception des ouvrages achevés dues au problème sécuritaire | * Publier la liste des prestataires défaillants au niveau des communes ; * Diligenter la délivrance des ANO ; * Diligenter le traitement des dossiers d’appel d’offres ; * Renforcer les équipes responsables des marchés publics ; * Associer les acteurs locaux dans tous les stades du cycle de vie des projets ; * Encourager les entreprises locales à adopter une démarche qualité (l’ABMAQ est disposée à les accompagner) |
| **Clôture des projets** | * Certains projets procèdent à des passations de marchés au moment de la clôture des projets afin de bénéficier de prorogation ; * Certains projets font des dotations de grandes quantités de carburant au moment de la clôture des projets * Demande de prorogation récurrente des projets | Le MINEFID a attiré l’attention des unités de gestion des PPD sur les prorogations répétées et les dépenses effectuées à la période de clôture des PPD notamment les dotations de carburant. Pour ce dernier aspect les ordres de recette seront adressés aux intéressés |
| **Suivi évaluation** | * Récurrences des dépenses inéligibles ; * Mauvaises performances des projets du à l’insuffisance du suivi évaluation des projets ; * Les acteurs locaux ne sont pas suffisamment associés dans tout le cycle de vie des projets * Les Jeunes ne sont pas suffisamment impliqués dans tout le cycle de vie des projets ; * Faiblesse de la fonction évaluative dans la mise en œuvre des projets * Perte de temps dans l’élaboration des manuels et l’identification des logiciels type | * des ordres de recettes seront émis à l’endroit des responsables des projets concernés ; * Mettre l’accent sur le suivi évaluation des projets pour leur mise en œuvre efficace * Impliquer les collectivités locales dans le suivi des activités des projets dans tout le cycle de vie des projets * L’implication des jeunes pendant l’identification, la rédaction et l’exécution des PPD * Il faut un plaidoyer du Ministre de l’Économie pour la mise en place d’un fond dédié à la pratique évaluative, * Développer des manuels types par bailleurs et des logiciels adaptés * partenariat plus robuste entre l’Etat et les ONG * Procédure spécifiques des projets et programmes au regard du contexte sécuritaire |
| **Décaissement et Contrepartie nationale** | * Déblocage tardif de la Contrepartie nationale pour les projets de catégorie 1 surtout ; ce qui entraine des retards dans l’exécution de ces projets, * Gestion de la contrepartie: récurrence des faibles taux d’exécution financière dans les documents de toutes les instances depuis 10 ans (comité de pilotage, comité de revue…) ; | * Imaginer des procédures spécifiques pour les PPD en attendant une situation normale sécuritaire, |
| **Réglementation générale des projets** | Au regard des insuffisances relevées dans l’application pratique de la réglementation générale des projets et programmes de développement, il a été rappelé la nécessité de sa relecture en impliquant toutes les parties prenantes. | * Impliquer les PTF à la relecture de la règlementation générale des projets et programmes de développement |
| **Risques sociaux** | * La faible communication avec les bénéficiaires entrainant des blocages dans l’exécution * Entraves à la réalisation des travaux par les personnes affectées * L’insécurité dans les zones d’intervention * Risque de non financement de nouveau projets et programmes de développement | * Sensibiliser informer et impliquer les personnes affectées par les projets dans la mise en œuvre des projets * Renforce la présence de l’Etat dans les zones d’insécurité * Sécurisation des sites * Renforcer le maillage sécuritaire du territoire * Renforcer le dispositif opérationnel des forces de défense et de sécurité * Renforcer le dispositif de renseignement * Prévoir la sécurisation des sites dans les projets * Intégrer les dédommagements dans l’évaluation du projet et ne pas laisser d’autres personnes s’installer sur les sites déjà acquis * Former les acteurs sur la loi sur les indemnisations. |

**RECOMMANDATIONS**

1. Impliquer les collectivités territoriales et les jeunes dans tous les stades du cycle de vie des projets (**Ministères et institutions**) ;
2. Faire un plaidoyer pour la mise en place d’un fonds dédié à la pratique évaluative et à l’évaluation d’impacts des projets et programmes au niveau de l’UEMOA (**MINEFID et UEMOA**) ;
3. Publier régulièrement la liste des prestataires défaillants dans les communes (**ARCOP**) ;
4. Développer des manuels et des logiciels types par bailleurs pour faciliter le démarrage et le suivi-évaluation des projets (**MINEFID et PTF**) ;
5. Mettre en place un véritable partenariat entre les ONG et l’Etat allant au-delà des simples protocoles d’accords (**Ministères et institutions**).